

# LA CRISE CORÉENNE

**E**N DÉCEMBRE, les parties aux négociations d'armistice n'ont pu se mettre d'accord sur aucun sujet important. Le débat s'est limité aux points 3 et 4 de l'ordre du jour arrêté le 26 juillet, c'est-à-dire à la question de la surveillance de l'armistice et à celle des prisonniers de guerre (voir *Affaires extérieures*, Vol. 3, N° 8).

## Surveillance de l'armistice

Après un mois de récriminations, le désaccord subsistait sur une question importante, relevant du point 3: les communistes voulaient conserver l'entière liberté de restaurer et d'agrandir n'importe quel aéroport de Corée, en quelque endroit qu'il se trouvât. Le commandement des Nations Unies n'entendait permettre que la restauration de certains aéroports déterminés, pour des fins civiles, mais non l'extension des pistes. Le droit de remplacer la matériel usé, une fois l'armistice conclu, était encore matière à désaccord, mais on pouvait croire, à certains indices, qu'il n'y avait pas là d'obstacle insurmontable.

Au cours du mois, les communistes ont admis la nécessité d'un certain roulement du personnel militaire et, sous certaines réserves, d'une inspection de l'arrière. De son côté, le commandement des Nations Unies avait fait d'importantes concessions: il avait abandonné l'idée d'autoriser des non-combattants à faire de l'observation aérienne sur n'importe quel point de la Corée; il avait consenti à ce que la ligne de démarcation fût prolongée en mer, des deux côtés de la péninsule coréenne, et à abandonner les îles qu'il occupait au nord de cette ligne; il avait cessé d'exiger que des équipes d'observateurs neutres fussent soumises à l'autorité de la Commission militaire d'armistice plutôt que de rester indépendantes de toute autorité; il avait consenti à la restauration de certains aéroports pour des fins civiles, quoiqu'il eût insisté précédemment pour que tous les aéroports fussent laissés dans l'état où ils se trouveraient au moment de la signature de l'armistice; enfin, il avait admis en principe qu'il y avait lieu de limiter dans une certaine mesure le roulement des troupes.

## Prisonniers de guerre

Par suite des demandes présentées par le commandement des Nations Unies, les communistes ont consenti le 10 décembre à étudier le point 4 en même temps que le point 3, et une seconde sous-commission s'est réunie à cette fin le 11 décembre. Jusque-là, les communistes voulaient simplement un échange global des prisonniers au moment de l'armistice. Invoquant la coutume internationale, le commandement des Nations Unies a réclamé l'échange préalable de renseignements sur les prisonniers de guerre, et il a insisté pour que le Comité international de la Croix-Rouge fût autorisé à inspecter les camps de prisonniers. Le 18 décembre, les communistes ont soudainement présenté une liste de leurs prisonniers, où figuraient 7,142 Sud-Coréens, 3,198 Américains, 919 Britanniques, 234 Turcs, 40 Philippins, 10 Français, 6 Australiens, 4 Sud-Africains, 3 Japonais [sic], 1 Canadien, 1 Grec et 1 Néerlandais. D'après les chiffres établis par le commandement des Nations Unies, il restait environ 60,000 disparus dont on était encore sans nouvelles. Le commandement des Nations Unies a présenté à l'ennemi une liste de prisonniers beaucoup plus longue. Le débat, dès lors, a consisté surtout à s'enquérir du sort des combattants non énumérés sur la liste communiste.

## Ligne de démarcation militaire

La date du 27 décembre a marqué l'expiration du délai de trente jours durant lequel la ligne de démarcation devait rester valide. Quand on aura disposé des points 3, 4 et 5, et avant de signer l'armistice, il sera donc nécessaire de déter-